RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

numéro CM 240319 06

.....

L'an deux mille-vingt quatre, le dix neuf mars.

Le Conseil municipal, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres									
en exercice	29								
présents	20								
exprimés	28								
vote									
pour	22								
contre	0								
abstention	6								

Présents:

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Didier KOEHLER à Nathalie ROCOPLAN, Nathalie SYZ à Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Gaëlle LEVEQUE, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB.

Absent:

Damien ROUQUETTE.

Abstention: Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES

OBJET : Approbation du projet de création du stade de foot à cinq sur le parc du Grézac et du plan de financement

VU le règlement de l'agence nationale du sport,

CONSIDÉRANT que le plateau sportif du Grézac est un site stratégique présentant une forte proximité avec le centre ancien et les équipements publics majeurs de la ville comme l'espace Luteva, le complexe André BEAUMONT, le stade LEROY BEAULIEU, le collège Paul DARDÉ, le lycée Joseph VALLOT...,

CONSIDÉRANT que le site est isolé de son environnement par des murs de soutènement et reste un espace très aride avec des équipements dégradés,

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte le réchauffement climatique dans la gestion de l'espace public,

CONSIDÉRANT la volonté de travailler sur la mixité des usages dans l'espace public,

CONSIDÉRANT la concertation menée auprès des riverains, des jeunes, des usagers et des habitants de Lodève en général,

CONSIDÉRANT la présentation de l'avant-projet définitif réalisée lors de la séance du Conseil municipal du 2 février 2024, dont un extrait est annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que le coût du stade de foot à cinq prévu sur le parc du Grézac est de cent-mille-quatre-centtrente euros Hors Taxe (100 430 € HT),

Ouï l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

 ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de création du stade de foot à cinq sur le parc du Grézac et le plan de financement suivant, le montant du projet étant estimé à cent-mille-quatre-cent-trente euros Hors Taxes (100 430 € HT) :

Agence nationale du sport : 60 000 euros,
 Fédération française de football : 20 000 euros,

Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)

Commune de Lodève : 20 430 euros,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- ARTICLE 3 : S'ENGAGE à inscrire l'opération au budget 2024 pour réaliser celui-ci au chapitre 21,
- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture 34-213401425-20240319-lmc110329-DE-1-1 Date de télétransmission : 20/03/24 Date de publication : 27/03/2024 Date de notification aux tiers : Moyen de notifications aux tiers : Signé électroniquement par:

Le dix neuf mars deux mille vingt-quatre Le Maire,

CRÉATION DU PARC DU GREZAC réalisation d'un terrain de foot à 5







SITUATION

OLOI - LOCALISATION ET DÉLIMITATION DE L'EMPRISE DU PROJET



La plateau sportif du Grésoc se trouve à l'ouest de la ville de Lodève, sur une terresse intermédiaire entre le voorlee de la ville (165-175m) et les étagements habisés du Grésoc (5/200m).

Ce die stastigique présente une finne proximità inve le castre ancieno (mains de 10mn à pied) et det équipement public mejeurs de la ville (Espace Lutziva, Comglexe Beaumont, tade Lenny Beaulieu, Collège Lycle). Pour autant, le site est issilé de son environnement par des muns de soutienement de toute pant, noramment distribut d'ille centre, et resen asimonffluir un essance virle airde, aux lepidements distrablé.

La percelle est constituée de deux parties

ra usupiname, compute de visite piedata en monte el treven de Visite y la State de agres de Visite de seu de Visite de Printaire seus modification seus carecter de Visite de Visite de Printaire seus modification seus carecter de Visite de Visite de Visite de Printaire seus modification seus carecter de Visite de Visi

VILLE DE LODEVE / Malcrise d'ossure pour la réalisation du Perc du Galanc / PHASE APD / Jamier 200







ÉTAT EXISTANT

01.03 - REPÉRAGE DES ACCÉS EXISTANTS











PLAN





VUE D'ENSEMBLE





.

VUE D'ENSEMBLE



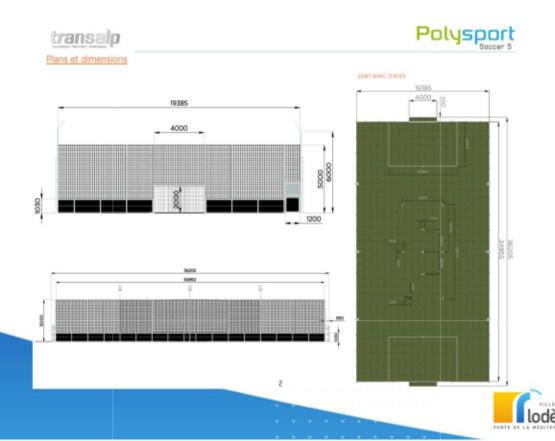








LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES





Eclairage:

Intégration des éclairages LED sur infrastructure TRANSALP POLYSPORT® Po-79010.

- Projet d'éclairage conforme aux normes FAFA / FFF Niveau d'éclairement à maintenir : (≥160lux/moy)
- Coefficient d'uniformité U2h : ≥0.5

- Indice de Rendu des couleurs (Ra) : ≥70 Hauteur d'installation des projecteurs LED : 6 mètres Nombre total de projecteurs LED : 4*240w / 2*150w (6 unités au total)
- Dimension de l'aire de jeu : 19.385m*34.955m









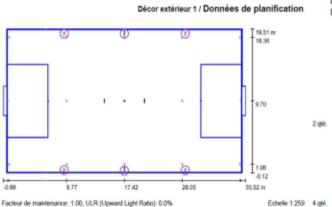


Eclairage:

Polysport Soccer 5

LES ÉLÉMENTS **TECHNIQUES**

LES ÉLÉMENTS **TECHNIQUES**



Facteur de maintenance: 1.00, ULR (Upward Light Ratio): 0.0%

Liste de luminaires

N°	qté.	Désignation (Facteur de correction)	Φ (Lumin	naire) [Im]	Φ (Lam	pes) [im]	P [W]
1	2	FL55-150-4070-F41201 (1.000)		27104		27104	149.4
2	4	FL55-240-4070-F80901 (1.000)		42888		42886	235.1
			Total:	225759	Total:	225752	1239.3

Décor extérieur 1 / Liste des







FL55-150-4070-F41201 Article n*: Flux burnineux (Luminaire); 27104 lm Flux burnineux (Luminaire); 27104 lm Flux burnineux (Luminaire: 149 4 W Classification des luminaires par UTE: 1.00F CIE Flux Code: 45 88 99 100 100 Composants: 1 x 2835 (Facteur de correction 1.000).

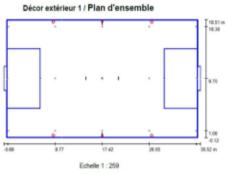
FL55-240-4070-F80901
Article n*:
Flux humineux (Luminaire): 42888 lim
Flux humineux (Lampes): 42888 lim
Flux humineux (Lampes): 42888 lim
Flux humineur (Lampes): 42888 lim
Flux







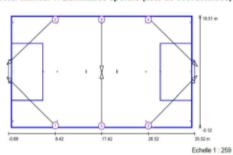
Polysport Soccer 5



Décor extériour 1 / Luminaires sportifs (liste de coorde

Liste des lumin	rains sportit									
Lamename	Febru	2	man jel	,	Post (No.	÷	17	Age-Planeaton []	Drientation	Piles
FEES-100-4075-FW	901 5	1141	1.00	100	17 494	11754	1.00	36.6	(C. S. S. March	
FLIS 100-4070 FW	901 6	7.61	934	100	17,494	100	1.00	30.0	(C to S March	*

Décor extérieur 1 / Luminaires sportifs (liste de coordonnées)



Liste des luminaires sportifs

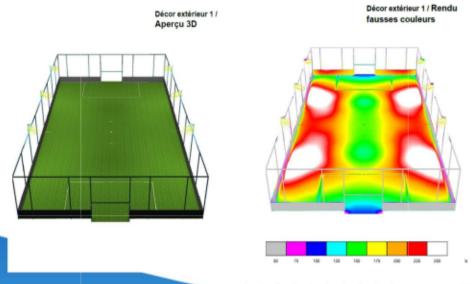
Luminaire	Index	Po	sition [m] Y	Z	Point d'il	lumination [m]	Angle-Cillum Z	nation (*)	Orientation	Potes
FL55-240-4070-F80901	1	8.424	0.268	6.000	-1.098	8.819	0.000	25.1	(C 0, G IMax)	1
FL55-240-4070-F80901	2	8.424	19.170	6.000	-1.040	10.911	0.000	25.5	(C 0, G IMax)	-
FL55-240-4070-F80901	3	26.524	0.247	6.000	35,974	9.007	0.000	25.0	(C 0, G IMax)	-
FL55-240-4070-F80901	4	26.524	19.143	6.000	36,074	10.607	0.000	25.1	(C 0, G IMax)	-



LES ÉLÉMENTS **TECHNIQUES**









PLAN DE FINANCEMENT du terrain de foot à 5

Plan de financement

FINANCEUR	€
Fédération française de football Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	20 000 €
Agence nationale du sport	60 000 €
Commune	20 430 €
TOTAL	100 430 €

